



Compte rendu

Assemblée Générale ordinaire

du 28 juin 2019

Le quorum requis étant dépassé (202 émargements de membres du V B C présents ou représentés étant déjà collectés), Cyrille REVEL, président, déclare ouverte, à 18 h 10, l'assemblée générale ordinaire 2019 qui se tient au siège du club.

Il évoque le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle ordinaire du 29 juin 2018 et celui de la récente assemblée générale extraordinaire du 24 mai dernier qui sont adoptés sans observation.

RAPPORT MORAL

Cyrille REVEL remercie toutes les personnes qui ont permis le bon fonctionnement du club au quotidien, tous les membres du conseil d'administration, les animateurs de l'école de bridge et du bridge scolaire, mais aussi tous ceux qui assurent des permanences lors des tournois de régularité ou pour l'accueil des compétitions fédérales accueillies au club.

Pour 2018/2019, le Venoix Bridge Club aura compté 295 licenciés, dont 21 scolaires auxquels s'ajoutent 59 membres sympathisants. Le VBC devient le plus gros club du comité. En plus des collégiens, de nouveaux licenciés ont été accueillis grâce à la présence du club au forum des associations en septembre dernier qui suivait une campagne médiatique de la FFB. Les nouveaux venus ont bénéficié des cours d'initiation.

Ainsi le club compte 354 membres contre 327 l'an dernier.

Une pensée de souvenir est adressée aux membres décédés : Thérèse BESLIER, Michel PLANIER, Bernard PLATEAU et Monique VASSEUR, au cours de l'année écoulée.

La section jeunesse continue de progresser sous la houlette de « leur petit dieu » (Aurélien) et les encouragements du club les accompagneront au prochain championnat d'Europe en Norvège qu'Armand SUDROT jouera avec l'équipe de France Kids (moins de 16 ans)

La fréquentation aux tournois de régularité est en très légère baisse : 3 195 tables (206 tournois) contre 3 290 l'an dernier (207 tournois). Le vendredi est stable (+ 12,5 tables) et le mercredi est en progression (+ 62,5 tables). Le lundi soir continue de décliner (- 34 tables) ; la participation aux Samedis de Venoix est aussi en chute (- 12 tables) malgré le fait que le VBC reverse l'intégralité des recettes aux associations partenaires.

Pour enrayer la baisse marquée du mardi (-160 tables), le club s'est inscrit à la coupe des clubs 2019/2020, nouvelle compétition annuelle organisée par la FFB dans le cadre d'un tournoi de régularité avec des points d'experts doublés et une qualification pour un grand tournoi le 13 juin 2020.

En évoquant le renouvellement du tiers sortant des membres du CA, Cyrille REVEL remercie Yvon QUEVET, qui achevant son mandat ne se représente pas, pour le travail accompli au bénéfice du club.

Il signale que cinq candidats s'étant déclarés pour quatre postes, il y aura un vote à bulletin secret avant qu'Elisabeth ROUSSEAU ne rapporte les exploits sportifs des adhérents du VBC.

Le président poursuit son intervention en revenant sur le projet de déménagement validé par la dernière AG extraordinaire. Le projet des statuts de la future SCI est consultable au club et le bilan des souscriptions (toujours ouverte) est très encourageant. A ce jour, 90 membres ont manifesté leur intention de souscrire au capital de la future SCI pour un montant de 47 000 €, le V B C y participant pour une somme de 40 000 €.

Les dossiers de demandes de prêts et de subventions et la proposition d'achat sont finalisés. Une entrée dans les nouveaux locaux pourrait se situer vers le 1^{er} janvier prochain si tout se passe bien.

C'est dans cette optique qu'est construit le budget prévisionnel du club avec le doublement de la cotisation annuelle ainsi qu'un éventuel abandon du principe des lots de fidélité. Si le projet n'aboutissait pas dans l'année à venir, la majoration de cotisation serait restituée.

Le prix du carnet de 5 tickets n'augmentera pas. Les investissements déjà réalisés cette année (chaises, nouveaux bridgemates ...) seront complétés, l'an prochain, pour un meilleur confort de jeu. De nouvelles animations seront proposées.

Il est fait observer dans la salle que les souscripteurs devraient être plus nombreux en comparaison des effectifs du club et il est précisé que les appels de fonds seront restitués si le déménagement n'aboutissait pas.

Le rapport moral, n'appelant pas d'autre observation, est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS FINANCIERS

Cyrille REVEL donne la parole à Hélène KUCAL et Michel HOSTEING qui présentent une synthèse des comptes 2018 / 2019 qui a été distribuée à tous au moment de l'émargement.

L'exercice clos présente un bénéfice de 15 138 €. Les postes de dépenses sont stables d'une année sur l'autre.

Au titre des recettes, Hélène souligne la baisse des ventes de tickets en rapport avec la diminution des participants aux tournois ainsi que la hausse des recettes de cotisation en rapport avec la croissance de nos effectifs. Elle relève aussi la progression des recettes du bar en relation avec le nombre plus élevé des compétitions reçues.

Les dépenses restent globalement du même ordre d'une année sur l'autre.

Le résultat final de 15 138 € vient majorer les fonds disponibles du club qui seront mobilisés dans la perspective du projet de déménagement pour une souscription à la future SCI et pour faire à des travaux d'aménagement ou d'équipements mobilier.

Pierre LAJOYE, vérificateur aux comptes, indique avoir examiné tous les documents demandés et présentés par Michel HOSTEING. Leur examen n'appelle pas de remarque particulière de forme et de fonds. Il note l'évolution positive des pratiques d'enregistrement des écritures.

Pour actualiser les indications fournies sur le montage du projet de déménagement, il rappelle que la SCI en projet a fait une offre d'achat des locaux évoqués lors de la dernière assemblée générale extraordinaire pour 500 000 € net acheteur et qu'elle a contacté quatre banques pour le financement de l'opération. Des réponses partielles sont parvenues et restent à affiner. Le budget prévisionnel écarte tout risque sauf en cas de baisse dramatique des effectifs du club. De toute façon, le bien immobilier conserverait sa valeur.

En réponse aux questionnements de la salle, il précise que la vocation de la SCI n'est pas de faire de bénéfice significatif mais que le détail des revenus immobiliers serait transmis, par les gérants, à chacun des souscripteurs

Le président soumet au vote le rapport financier. A l'unanimité et avec des applaudissements chaleureux, il est adopté sans restriction

QUITUS DE GESTION

Après avoir entendu et adopté les rapports moral et financier, l'assemblée générale statutaire ordinaire donne quitus à ses administrateurs pour la gestion 2018 / 2019 du club et les en remercie.

BILAN SPORTIF

Elisabeth ROUSSEAU présente un relevé des performances obtenues par les membres du club qui ont brillé dans différentes compétitions ou finales de différents niveaux. Le nombre d'équipes engagées en quadrettes comme en paires a été largement supérieure et les résultats au niveau national sont remarquables : un titre de champion de France Senior mixte par paire, un autre de vice-champion de France mixte par quatre promotion et une place de 3ème en espérance par paire. Elle mentionne aussi les résultats des jeunes joueurs en finale nationale cadet par paire ou par quatre.

Elisabeth adresse aussi un grand remerciement à tous les enseignants de l'école de bridge qui ont permis à de nombreux joueurs de monter dans leurs classements dans toutes les séries.

Les compétiteurs sont félicités par l'assemblée.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cyrille rappelle que, statutairement quatre membres du CA sont à renouveler. Sont sortants et candidats : Robert CHOQUETTE, Daniel LECARPENTIER, Elisabeth ROUSSEAU. Est sortant et ne se représente pas Yvon QUEVET qui est chaleureusement remercié pour son engagement en faveur du club.

Le président mentionne avoir reçu les candidatures de Jacqueline OUDET et de Pierre LAJOYE.

Après dépouillement du scrutin ouvert à bulletin secret, sont déclarés élus : Daniel LECARPENTIER avec 177 voix, Robert CHOQUETTE avec 172 voix, Elisabeth ROUSSEAU avec 168 voix et Pierre LAJOYE avec 152 voix, Jacqueline OUDET ayant obtenu 56 voix.

Le conseil ainsi renouvelé se réunira prochainement pour désigner son bureau exécutif et définir les charges de chacun au sein du conseil.

DESIGNATIONS AG COMITE

En application du nouveau règlement du comité, le VBC disposera de quatre représentants licenciés au sein du club à l'assemblée générale annuelle. Cyrille REVEL propose que des membres du club soient désignés par la présente assemblée, et les autres le seront par le prochain conseil d'administration.

Jean-Paul ROUGHOL et Louis CHAGNON se portent volontaires, sont ainsi désignés pour représenter le VBC à la prochaine AG du 6 septembre 2019.

L'assemblée générale est déclarée close à 19 h 15.

Le président

Cyrille REVEL

Caen le 23 juin 2019